

Un peu de lecture ? Votre sélection d'articles est disponible. [Afficher cet email sur un navigateur](#)



**JACQUES LE NAY**  
**SÉNATEUR DU MORBIHAN**  
**Newsletter n°110 - 13/04/2021**

**Retrouvez mon actualité au Sénat et dans le Morbihan**  
**Bonne lecture**

### **Au Sénat**

Avant de revenir sur la semaine dernière, voici les sujets à ***suivre cette semaine***:

- En Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, le mercredi 14 avril:
  - **Examen du projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales** (9h), sur lequel Jacques LE NAY est le porte parole du Groupe Union Centriste.
- En séance publique :
  - Déclaration du Gouvernement, suivie d'un **débat et d'un vote sur cette déclaration**, en application de l'article 50-1 de la Constitution, **relative à l'organisation des prochaines élections départementales et régionales** (mercredi 14 avril à 14h30)



En cliquant sur ce [lien](#), vous trouverez toute l'actualité du Sénat dans l'hémicycle et en commission cette semaine, du 12 au 16 avril

## ***A noter : Suspension des travaux en séance plénière du lundi 19 avril au dimanche 2 mai 2021***

### ***Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées***

#### **Audition de Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères sur le projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et aux inégalités mondiales**

Mercredi 7 avril, le Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères, Jean-Yves Le Drian était auditionné par la Commission sur le projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.



A cette occasion, Jacques LE NAY l'a interrogé sur la **restructuration de notre réseau ministériel** d'aide publique au développement proposée dans ce cadre, qui institue un conseil local de développement autour de chaque ambassadeur. Il l'a également interpellé sur le **manque de visibilité de l'aide française**, notamment face à la concurrence du modèle de développement chinois.

Le ministre s'est félicité de la spécialisation d'une partie du Ministère sur ces questions de développement mais aussi de l'inscription de ce sujet comme un élément à part entière de la politique étrangère de la France. Dans ce cadre, le réseau ainsi constitué, bien que décentralisé avec ces conseils locaux, doit être dirigé par le Quai d'Orsay. Partageant le point de vue de Jacques LE NAY, il a souligné que **la France est "trop timide dans la visibilité" de sa participation notamment financière au développement des pays pauvres**. Il a mentionné les opérations de "propagande" d'autres pays, en citant l'exemple des vaccins en Afrique. Pour lui, cette politique d'aide est un outil de diffusion des valeurs, ce qui explique une certaine conflictualité entre les modèles proposés.

### **Interventions parlementaires sur différentes thématiques**

#### ***Agriculture***

## Instauration d'une journée nationale de l'Agriculture



Alors que le salon de l'agriculture n'a pas rythmé ce début d'année à cause de la pandémie, Jacques LE NAY a interrogé Julien DENORMANDIE, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, sur l'instauration d'une journée nationale en faveur de ce secteur majeur au niveau économique, environnemental, économique mais aussi sociétal.

La réponse apportée le 1er avril dernier, reprend les **différentes initiatives qui interviendront cette année pour valoriser le secteur**, et rappelle les **10 millions** d'euros attribués dans le cadre du plan de relance à la **campagne grand public** sur les métiers et formations de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

## Tribune transpartisane en soutien à l'élevage bovin viande français



Trois ans après le lancement des États généraux de l'alimentation, les éleveurs ont perdu 30 % de leurs revenus, et se rémunèrent 700 euros par mois en moyenne.

Conséquence prévisible, on dénombre chaque année en France 2 000 éleveurs de bovins de moins.

Dans son contexte inquiétant et urgent, Jacques LE NAY s'est associé à une tribune transpartisane, cosignée avec Bruno DUFAYET, Président de la Fédération Nationale Bovine (FNB) **diffusée dans le Journal du Dimanche du 4 avril dernier**. Intitulée "**Élevage bovin français : économie de marché ou durabilité ?**", son ambition est d'appeler le Gouvernement à passer des mots aux actes en garantissant aux éleveurs des prix couvrant leur coût de production.

## Proposition de loi visant à améliorer la protection sociale des non-salariés agricoles

Initiée par Nadia SOLLOGOUB, Sénatrice de la Nièvre, Jacques LE NAY s'est associé à une proposition de loi visant à obtenir la **revalorisation de la retraite des "non-salariés agricoles", non chefs d'exploitation**, à savoir essentiellement les conjoints collaborateurs d'agriculteurs, qui perçoivent en moyenne 497€ par mois, pensions dont la tendance est à la baisse ... En effet, cette revalorisation devait être traitée dans le cadre de

la réforme des retraites, qu'il est urgent d'anticiper sur cet aspect. Cet texte, consultable [ici](#), a aussi pour objectif d'**aligner la période de "carence" des agriculteurs non-salariés, en cas d'arrêt maladie sans hospitalisation, sur celle des autres travailleurs indépendants**: 3 jours (au lieu de 7 actuellement).

## **Jeunesse**

### **Proposition de loi visant à créer un ticket restaurant étudiant**



Jacques LE NAY a souhaité soutenir cette proposition de loi visant initié par Pierre Antoine LEVI, Sénateur du Tarn et Garonne. Face à l'insuffisance des solutions mises en place tel que le repas à 1€ dans les restaurants universitaires du CROUS, qui exclut les étudiants qui en sont éloignés, ce ticket restaurant étudiant permettrait aussi tout comme les tickets restaurant d'entreprise de faire des courses. Il s'agit d'une mesure moderne et de bon sens qui est plébiscitée et attendue par de nombreux étudiants depuis de nombreuses années.

**Cette proposition de loi sera étudiée en séance publique le 10 juin dans le cadre de l'espace réservé du groupe Union centriste.**

### **Suppression des épreuves en présentiel au profit du contrôle continu**

Jacques LE NAY s'est également associé au courrier initié par Yves DETRAIGNE, Sénateur de la Marne, sur les conditions d'examen des étudiants pour la session 2021. Annulées l'an dernier au profit du contrôle continu du fait de la pandémie, les épreuves terminales de nombreux diplômes (BTS, DUT, ...) ont été maintenues cette année et se dérouleront probablement en mai. Pourtant, depuis de nombreuses semaines, les étudiants réclament un remplacement des examens finaux par du contrôle continu, cette année encore. Face à des conditions sanitaires encore incertaines, cette possibilité est non seulement plus égalitaire mais elle est aussi déjà envisagée et acceptée par le corps professoral.

### **Cafés, hôtels, restaurants et discothèques**

Jacques LE NAY s'est associé le 22 mars dernier à un courrier



adressé à Bruno LE MAIRE demandant une exonération, pour les cafés, hôtels, restaurants et discothèques (CHRD), de la contribution à l'audiovisuel public au titre de l'année 2021.

Ce courrier a été initié par Yves DETRAIGNE, Sénateur de la Marne.

## ***Retour sur les questions écrites***

### **Transport express régionaux**



Par une série de questions écrites déposées l'an dernier, Jacques LE NAY a **interrogé le Ministre chargé des transports sur différents aspects du fonctionnement des TER afin de clarifier les responsabilités de chaque acteur.**

Se basant sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes d'octobre 2019, il souhaitait savoir comment le Gouvernement envisageait de mettre en œuvre certaines préconisations :

- Sur le renforcement de l'expertise technique, juridique et financière afin de préparer efficacement les futurs appels d'offre (consultable [ici](#))
- Sur la filialisation de l'activité et le transfert de fonctions support à la Région (consultable [ici](#))
- Sur l'exigence du niveau de qualité de service attendu de l'exploitant et le renforcement du niveau d'incitation (consultable [ici](#))

Dans ses différentes réponses, le Gouvernement a rappelé que leurs mises en œuvre incombent **aux acteurs concernés en application du principe de libre administration** des collectivités territoriales pour la Région et **du pacte ferroviaire** promulgué en juin 2018 qui offre à SNCF Voyageurs plus de souplesse dans ses possibilités d'organisation.



Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan

Conception et réalisation : Jacques LE NAY

Contact: [j.le-nay@senat.fr](mailto:j.le-nay@senat.fr)

Palais du Luxembourg 15, Rue de Vaugirard 75006 PARIS

Tél : 01 42 34 15 26

Permanence parlementaire 5, rue du Docteur Berthy 56240 PLOUAY

Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires: Virginie GUIEAU – Vincent COWET — Clémence CASSE

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer les lettres d'information de Jacques LE NAY.

Si vous souhaitez ne plus recevoir cette newsletter, [suivre ce lien](#)

© Tous droits réservés